The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York

البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

New York, 18 Juin 2014

Une délégation marocaine, présidée par M. Nasser Bourita, Ambassadeur, Secrétaire Général du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et composée de Monsieur Omar Hilale, Ambassadeur, Représentant Permanent du Maroc auprès des Nations Unies à New York, de M. Hamid Chabar, Wali, Directeur de la Coopération Internationale au Ministère de l'Intérieur et de M. Lotfi Bouchaara, Chef de Cabinet de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, a tenu, aujourd'hui, au siége de la Mission Permanente du Maroc, une réunion avec l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général pour le Sahara Marocain, M. Christopher Ross.

Le déplacement de cette délégation avait pour objectif de neutraliser le projet de M. Ross, annoncé dans sa lettre au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, d'effectuer, au cours du mois de Juin, une tournée régionale, y compris au Maroc.

La délégation marocaine a rejeté d'emblée, les dérapages du dernier rapport du Secrétaire Général et des déclarations de l'Envoyé Personnel devant le Conseil de Sécurité, dénoncé le parti pris du Secrétariat de l'ONU et exigé que :

- Il faut en finir avec « l'approche schizophrénique » de M. Ross, consistant en privé, à tenir des propos apaisants et positifs à l'endroit du Maroc et exactement l'inverse dans le rapport du Secrétaire Général et dans ses entretiens avec les autres interlocuteurs.
- L'Envoyé Personnel doit faire preuve de cohérence et de clarté, faute de quoi, le processus qu'il conduit est condamné à l'échec.
- Le Maroc ne tolérera plus ni dérapages, ni double langage. L'ère de l'ambivalence est révolue.
- Des clarifications et des explications sur la direction politique du processus de négociations devraient nécessairement être apportées.

1- Dérapages du rapport du Secrétaire Général et du briefing de M. Ross au Conseil de Sécurité : les points suivants ont été soulevés par la partie marocaine :

- Le Maroc exprime sa déception profonde, sa colère réelle et son incompréhension totale à l'égard du contenu biaisé et tendancieux du rapport.
- Ce rapport est scandaleux et contient des dérives dangereuses. Il est caractérisé par le manque de transparence dans sa rédaction et l'absence de neutralité dans son contenu.
- Le Maroc rejette catégoriquement le ton et les conclusions du rapport.
- La délégation a réitéré l'opposition du Maroc à l'égard des références aux : « statut de territoire non autonome », Chapitre VII, date buttoir d'Avril 2015, surveillance des droits de l'Homme, ressources naturelles, parité entre le Maroc et le « polisario », dédouanement de l'Algérie et du « polisario », parti pris et doubles standards du Secrétariat et tentative de M. Ross de s'ériger en médiateur, en vue de formuler sa propre proposition.

2- Réponses de M. Ross:

- Il n'est responsable que de la partie du rapport relative au processus politique. Il a reconnu, toutefois, qu'il a été consulté sur d'autres chapitres du rapport.
- Le rapport n'a rien changé du cadre de son mandat qui relève exclusivement du Conseil de Sécurité.
- Il demeure dans l'état d'esprit que l'autonomie et la solution idoine, mais en tant que facilitateur, il ne peut pas se prononcer publiquement sur la nature de la solution définitive.
- Le manque de progrès a créé chez lui frustration et déception. La référence à la date d'Avril 2015 était, dans son esprit, une manière de faire pression sur les parties.
- Il a reconnu avoir fait une grosse erreur en se référant au Chapitre VII.
- Le secrétariat s'est référé au territoire non-autonome pour rappeler « le statut du Sahara ». Il a qualifié cette référence de normale, tout en rejetant sa paternité. Toutefois, il a avoué ne pas avoir saisi, à ce moment, toute la portée et les dangers de cette référence.
- Il a reconnu avoir enlevé du rapport, toute mention de l'Algérie, afin de ne pas l'indexer en public, en vue de l'amener à s'investir dans le processus.

3- Demande de clarifications : la délégation marocaine a démontré par des exemples concrets et dénoncé l'ambivalence du discours de l'Envoyé Personnel et les contradictions de ses propos par rapport à des aspects fondamentaux du dossier. Afin de travailler sur des bases saines, claires et transparentes, il a été demandé à M. Ross de clarifier par écrit, sa position sur un ensemble de questions, portant notamment, sur les paramètres de son mandat, la conduite du processus politique, le nécessaire respect des lignes rouges du Maroc et les modalités d'élaboration du rapport annuel du Secrétaire Général. L'Ambassadeur Omar Hilale lui remettra le questionnaire, en annexe, auquel il a accepté de répondre, également, par écrit.

4- Partialité de l'ONU : la délégation marocaine a relevé les dérapages du Secrétariat et son attitude cavalière envers le Maroc, dont le dernier est la nomination par le Secrétaire Général, de Mme Kim Bolduc, comme son Représentant spécial pour le Sahara, sans aucune consultation préalable avec le Maroc.

La délégation a précisé que tant que le processus de consultations n'est pas mené en bonne et due forme, Mme Bolduc ne pourra pas se rendre au Maroc, ni compter sur la coopération des autorités marocaines. Elle a fait remarquer que cette attitude contraire à la pratique établie, serait fatale pour la présence de la MINURSO et la poursuite du processus politique.

A la fin de la réunion, la délégation a rappelé les fondements de la position marocaine notamment, que la souveraineté du Maroc sur son Sahara n'est pas négociable, que l'autonomie est la seule solution envisageable à ce différend régional, que toute ingérence de l'Union Africaine est inacceptable, que le Maroc réagira fermement à tout nouveau dérapage et mettra en exécution ses décisions et qu'il ne se soumettra aux dictats de personne.

5- Commentaires :

- Les interventions des membres de la délégation marocaine étaient fermes et sans concession.

- Tout au long de la réunion, l'Envoyé Personnel a été perturbé et sur la défensive. Il a vainement manoeuvré, la veille, afin d'éviter la réunion, ainsi que sa tenue à la Mission Permanente du Maroc et a tenté de détourner son ordre du jour.

- Il a marqué des signes apparents de nervosité en déclarant ne pas pouvoir continuer si sa neutralité est mise en doute.

- Il était confus et à court d'arguments face au plaidoyer de la délégation marocaine. Tantôt, il a reconnu ses erreurs, tantôt, il a amputé la responsabilité au Secrétariat.

- Il n'a ni vision claire, ni objectifs précis pour l'avenir et s'embourbe dans ses propres contradictions.

- La réunion a atteint les objectifs escomptés :

    * Le message ferme du Maroc a été bien saisi par l'Envoyé Personnel.

    * Il a été contraint d'accepter de s'engager à clarifier par écrit, les paramètres de son mandat, loin de toute ambiguïté, ou ambivalence.

- La balle est dans son camp. Toute reprise du processus est désormais, tributaire des clarifications qu'il est tenu d'apporter.